

**COMMUNE  
DE  
FÉROLLES  
45150**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 JUIN 2021**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 mai 2021, s'est réuni le vendredi 04 juin 2021 à 18h30, Salle des fêtes, en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BRILLANT P., Mme COUNNAULT S., M. LEBOEUF A., M. LELIEVRE P.E., M. MANTEAU N., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., Mme REVERDY C., M. SIRE C., M. SORET R., Mme THEBAULT S., Mme VACQUEREL A.

Absents excusés : M. BOITARD J.F. qui a donné pouvoir à M. SORET R., Mme JANVRIN A.M. qui a donné pouvoir à Mme POPLAIN S.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Rémi SORET est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 07 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

**DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022**

Vu la loi n°2002-276 du 27.02.02 relative à la démocratie de proximité,

Considérant que le recensement de la population doit avoir lieu sur la commune de Férolles dans la période du 20 janvier au 19 février 2022.

Considérant que ce recensement est organisé conjointement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et la commune de Férolles,

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2022 pour cette même période. Celui-ci aura pour mission l'organisation, la logistique, l'encadrement et le suivi des agents recenseurs, ainsi que la relation entre le superviseur de l'INSEE et la commune,

Considérant qu'il convient de désigner également, dans le cadre de ce recensement, deux agents recenseurs.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
  - approuve la désignation de Mme Anne-Marie JANVRIN au poste de coordonnateur communal pour le recensement de la population 2022 ;
  - approuve la désignation des deux agents recenseurs pour 2022 ;
  - autorise Monsieur le Maire à désigner ces personnes par arrêté municipal

**BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la modification simplifiée du PLU a pour objet la modification de l'OAP n°1 (Le clos potin) sur 3 points :

- Inverser le nombre de logements à réaliser entre le secteur 1 et 2 ;
  - Introduire un troisième secteur pour la parcelle ZM74 ;
  - Enlever l'obligation de créer une liaison piétonne entre l'OAP et la route du clos Potin.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
    - tire le bilan de la mise à disposition du public de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;
    - approuve la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
    - précise que le PLU modifié approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie ainsi qu'à la Préfecture.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Travaux en cours :
  - M. SIRE rapporte les informations suivantes :
    - Visite conjointe des axes communautaires avec le responsable des voiries de la Communauté de Communes des Loges pour un état des lieux en vue de la réfection de l'aménagement de sécurité à l'entrée d'agglomération de la route de Darvoy.
    - Rebouchage des trous et nids de poule par les agents communaux.
    - Évocation de l'acquisition d'une plaque vibrante pour optimiser le travail de rebouchage des nids de poule avec des enrobés. Les élus demandent si cet achat peut faire l'objet d'une mutualisation avec une autre collectivité.
    - Intervention de l'entreprise SARC pour déboucher une canalisation d'assainissement rue des Chaintres.
  - M. le Maire propose de valider les devis suivants :
    - Fournitures pour la remise aux normes de l'installation électrique des ateliers municipaux. L'entreprise REXEL est retenue pour un montant de 2 209,10 € TTC.
    - Remise en état d'une canalisation d'eaux pluviales au "Clos Nollet". L'entreprise FOLTIER est retenue pour un montant de 5 119,20 € TTC.
- Le déplacement de la réserve incendie située route de Sully afin de protéger l'ensemble des habitations du hameau de Boynes devra être réalisé. Une demande de devis va être effectuée.
- Rénovation de la mairie : la première rencontre avec le cabinet d'architecture retenu a eu lieu le 04 juin 2021. Un listage des études préparatoires a été validé et une proposition d'esquisses du projet sera présenté pour début septembre 2021 aux élus communaux.
- Remerciements pour le versement des subventions communales 2021 : FNACA, Phoenix45, Expression, Choralia, Union musicale et Ecole de musique de Férolles.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Nicolas MANTEAU fait la synthèse de la commission communication de la CCL : proposition de refonte ou de relooking du site actuel et possibilité d'étendre cette proposition aux autres communes. Proposition également de panneaux d'entrée de ville/village avec le logo de la CCL.
- M. Arnaud LEBOEUF informe que le projet numérique de la bibliothèque municipale a été retenu et se verra attribuer un ordinateur portable qui sera mis à disposition du public.

Il fait part de la baisse des effectifs de l'école pour la rentrée prochaine et prône la mise en avant des services périscolaires avec notamment l'approvisionnement local et bio de la cantine ainsi que les actions qui conduisent à une meilleure qualité de vie des enfants afin d'attirer de nouvelles familles.

M. le Maire précise combien il est important que chaque famille de Férolles soit pleinement mobilisée et privilégie la scolarisation de leur(s) enfant(s) au sein du regroupement scolaire afin de pérenniser les différents services mis en place et la qualité des conditions de scolarité des élèves.
- Mme Stéphanie COUANNAULT rappelle l'organisation de la journée intergénérationnelle autour d'une « **balade nature** » qui aura lieu à Férolles le **20 juin prochain** de 9h00 à 12h00.
- Mme Sylvie POPLAIN informe qu'un sondage va être lancé auprès des parents d'élèves pour une éventuelle ouverture du centre de loisirs le mercredi. Concernant le "club ados", il compte déjà 6 inscriptions depuis la distribution des flyers (capacité de 12 maximum par activité et priorité aux enfants du regroupement Férolles-Ouvrouer).

Elle fait également part de la demande de l'association Gymnique des Loges de mettre en place au stade le vendredi en fin d'après-midi une section foot loisirs/entraînement mixte pour les enfants du CP au CE1 et du CE2 au CM2.

M. Charles SIRE informe de l'annulation de la kermesse de l'école. L'Association des parents d'élèves organise une tombola qui permettra de financer des actions pour l'école.

Il fait part de la tenue de l'organisation de festivités pour le 13 juillet en collaboration avec le comité des fêtes et l'association Secourses rurales. L'union musicale est invitée à animer le traditionnel défilé aux lampions qui aura lieu avant le tir du feu d'artifice au stade.

M. Pierre-Edmond LELIÈVRE fait part de la visite des bâtiments communaux avec l'ADIL, l'AFPG (association française des professionnels de la géothermie) et FIBOIS Centre Val de Loire (filiale bois). Un premier rapport de présentation des différentes possibilités de systèmes de productions d'énergies renouvelables adaptées aux bâtiments de la commune sera effectué le 30 juin prochain à l'intention des élus municipaux.